

Procès-verbal
Séance du Conseil
Municipal
Du 20 juin 2014

Présents : Messieurs DUCLOS Emmanuel, DUVAL Marie-Joseph, EQUEY José, HENIN Laurent, HENIN Olivier, MALLARD Jacques et MOINET Laurent

Mesdames DEGUINE Sandrine, HAYE Laëtitia, LAMER Josette et PETIT Sophie

Absents :

L'an deux mil quatorze, le vingt juin, à 19 heures 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Dampierre en Bray, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121 - 11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 19 heures 00 sous la présidence de Monsieur Emmanuel DUCLOS, Maire.

Madame HAYE Laetitia est élue secrétaire de séance.

Adoption du procès verbal du 16/05/14

Le procès verbal de la séance du 16 juin 2014 est adopté à l'unanimité.

Désignation des délégués des conseils municipaux en vue de l'élection des sénateurs

Le procès-verbal de l'élection des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs est annexé au procès verbal de la séance du 20 juin 2014. Ont été élus :

- Monsieur Emmanuel DUCLOS, délégué
- Monsieur José EQUEY, suppléant
- Monsieur Marie-Joseph DUVAL, suppléant
- Monsieur Laurent HENIN, suppléant

SDE76 Avant projet Rue de l'Abbé Denhez

La construction prochaine du regroupement scolaire risque de modifier la fréquentation et la circulation aux alentours de la place de la mairie. En conséquence, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas retenir l'avant projet "Rue de l'Abbé Denhez". Les projets d'éclairage public seront revus à l'issue des travaux de construction.

SDE76 Avant Projet Place de la mairie

Pour les mêmes raisons que précédemment, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite au projet "Place de la Mairie".

Achat d'un bâtiment communal

Une déclaration d'ouverture de chantier a été déposée pour la construction du regroupement scolaire. Le bâtiment qui sert actuellement de local à l'employé communal va devoir être débarrassé.

Pour parer au plus pressé, Monsieur Le Maire propose de louer un hangar situé chemin des planques avec une proposition d'achat à l'issue de la convention de location.

Divers

DM n° 2

Monsieur Duval présente un devis de réparation pour l'actuelle tondeuse. En raison du prix des réparations, il présente également des devis pour le remplacement de la tondeuse. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de remplacer l'actuelle tondeuse par un modèle identique.

Pour cet achat les crédits alloués à l'article 2188 "Autres immobilisations corporelles" en dépense d'investissement sont insuffisant.

Pour permettre l'achat de la tondeuse, Monsieur Le Maire propose de diminuer les dépenses à l'article 2115-152 "atelier communal" pour un montant de 1 100 € et de créditer l'article 2188 "Autres immobilisations corporelles" de 1 100 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité la décision modificative du budget.

Monsieur le Maire annonce que l'ordre du jour est épuisé.
La séance est levée à 20h15



A collection of handwritten signatures in black and blue ink, arranged in a loose, overlapping pattern. The signatures are stylized and cursive, representing the members of the Municipal Council who approved the budget modification.